



GARANTIE CBA MEUBLES

- ⇒ Les produits sont garantis contre les défauts de matière et de fabrication sans préjudice de la garantie légale contre toute conséquence des défauts ou vices cachés de la chose vendue qui s'applique en tout état de cause. En national, cette durée est de deux ans (*) à compter de la facturation au consommateur.
- ⇒ La réclamation doit être formulée dans un délai de 2 mois à compter de la découverte du défaut.
- ⇒ Le ticket de caisse, la facture ou le bon de livraison est obligatoire comme preuve d'achat.
- ⇒ Le remplacement du produit défectueux ou l'échange des composants défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de la garantie.
- ⇒ La garantie s'applique uniquement dans le cadre d'un usage domestique et est hors mains d'œuvre.
- ⇒ La garantie couvre le remplacement si un défaut de composant apparaît pendant la période de garantie.

La garantie exclut de son champ d'application les cas suivants :

- ⇒ Un défaut de montage (non-respect des indications et préconisations reprise dans la notice de montage),
- ⇒ Un défaut lié aux mauvaises conditions de stockage,
- ⇒ Présence de griffes, de coups, et autres altérations correspondantes à son usage dans le temps et/ou à des manipulations de montage/démontage successif.
- ⇒ Un nettoyage pratiqué en utilisant des produits détergents ou des méthodes inappropriés aux spécificités du produit (notamment présentant un caractère abrasif).
- ⇒ Une utilisation impropre à l'usage du produit telle que l'utilisation à l'extérieur ou en milieu humide (Type : salle de bain),
- ⇒ L'ajout d'élément non prévu sur le produit.

La Garantie exclut également :

- ⇒ L'usure normale du produit
- ⇒ Les défauts liés à des modifications apportées au produit ou à une mauvaise utilisation de celui-ci
- ⇒ Les dommages causés par des tiers (la chute, le vol, l'incendie)
- ⇒ La décoloration naturelle à la lumière, les brûlures, l'humidité, la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, les griffes et les imprégnations par un liquide qu'elle qui soit.
- ⇒ Les dommages indirects ou fortuits.

Toute demande SAV dans le cadre de la garantie doit comporter les informations suivantes sinon elle ne sera pas traitée

Les demandes doivent être faites par mail à l'adresse suivante :

savfrance@demeyere.fr

- INDIQUEZ Votre numéro de client CBA Meubles (celui-ci figure sur votre commande)
- Le N° de code produit CBA Meubles (première page de notre notice d'assemblage)



- Le N° de VERSION, qui figure sur notre étiquette colis (les deux chiffres après le tiret.) ex :102003-00
- Joindre une preuve d'achat
- Indiquer le N° de la pièce (il figure sur la vue éclatée du plan de montage)
- **INDIQUER** un nom ou une référence à affecter à la commande pour suivre correctement le dossier
- **L'étiquette colis**



IMPORTANT

- ⇒ ATTENTION, Les demandes de colis complet seront facturées
- ⇒ Les demandes de SAV de plus de trois panneaux dans le même colis font l'objet d'un devis. Sauf erreur avérée de CBA Meubles (Exemple mélange côté droit côté gauche)
- ⇒ Un échange de colis complet ou de Meubles peut avoir lieu uniquement si un litige a été établi.
- ⇒ Le litige doit être indiqué sur la CMR lors de la livraison de la marchandise avec photo et si la casse colis est constatée dès la réception des marchandises, toute demande de colis complet hors délai sera facturée.
- ⇒ En cas de retour colis vers CBA Meubles les colis doivent être en bon état et filmés sur palette.

Délais d'envoi d'un S.A.V :

- ⇒ Après analyse et validation de la demande, Fourniture des pièces détachées dans un délai de 15 jours ouvrables.

Le magasin peut visualiser sur le site Meubles DEMEYERE l'état de sa demande SAV (TR => SAV Terminé, EX => SAV Expédié)

* Une garantie commerciale de 3 ans supplémentaires peut être appliquée sur certains produits définis dans l'offre commerciale.